

Groupe de Athenee Francaise
ATHENEE LOUISIANAIS.
CONCOURS DE 1912-1913.

PROGRAMME.

L'Atheenee propose le sujet suivant aux personnes qui desireraient prendre part au concours de cette année :

LA FONTAINE ET SES FABLES.

Tous les manuscrits seront reçus jusqu'au 1er mai 1913 inclusivement. L'auteur du manuscrit qui aura été jugé le meilleur, recevra une médaille d'or et un prix de \$50 en espèces, si le comité juge le manuscrit digne d'être couronné.

L'Atheenee, si le juge utilic, accordera une seconde médaille.

Toute personne résidant en Louisiane est invitée à concourir.

Tous les manuscrits devront être écrits aussi lisiblement que possible, sur papier ayant une marge, et seulement sur le recto. Ils ne devront pas dépasser 30 pages.

Chaque manuscrit sera remis sans nom d'auteur, mais portant un épigraphe ou devise qui sera reproduite sur une enveloppe cachetée dans laquelle l'auteur aura écrit son nom et son adresse.

Le comité ne pourra examiner les manuscrits, ouverte seulement l'enveloppe contenant le nom du concourant qui a mérité le prix, pour s'assurer qu'il est dans les conditions du concours.

Le comité pourra accorder des mentions honorables s'il le juge convenable.

Tout manuscrit couronné sera publié dans le journal de l'Atheenee.

La présentation des prix se fera dans une séance publique. On réunira pour la circonstance tous les éléments d'une fête littéraire et artistique.

Le nom du lauréat ou de la lauréate sera proclamé après la lecture du manuscrit qui aura obtenu le prix.

Tous les services des concurrents à qui des mentions honorables auront été accordées, seront laissés devant le public.

Tous les candidats devront se soumettre strictement aux dispositions du programme.

Tous les manuscrits dans aucun cas ne seront renouvelés.

Tout candidat qui fera connaître sa devise sera mis hors de concours.

Toute personne qui aura obtenu la médaille, ne pourra plus concourir.

Tous les manuscrits seront adressés au Secrétaire.

Le Secrétaire permanent,

BUSINESS BOULEVARD,
P. O. Box 725, Nouvelle-Orléans

Services Religieux.

CATHEDRALE ST-LOUIS.

Chartres, près Orléans.

Dimanche, messes à 6, 7, 8, et 11 heures.

STE MARIE, Archevêque.

Chartres et Ursulines.

Dimanche, messes à 5:30, 7:00 et 9:30.

Bénédiction à 5:00 p.m.

Le vendredi, Exposition du Très Saint Sacrement pendant la même de 8 heures et Bénédiction après la messe de 7 heures.

IMMACULEE-CONCEPTION (J-3), Baronne et Commune.

Dimanche, messes à 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 heures.

STE ANNE, St-Philippe près Roman.

Dimanche, messes à 6, 12, 3 et 9:15 heures.

ST AUGUSTIN.

St-Claude et Bayou.

Dimanche, messes à 6, 10, 6, 8 et 10:30.

ST ANTOINE DE PADOUE.

Conti et Rempart.

Dimanche, messes à 8 heures et 10 heures. Tous les jours messe à 7 heures.

Exposition du Saint-Sacrement, Chapel Méditation et Bénédiction.

ST PATRICK.

Camp, près Girod.

Dimanche, messes à 6, 8, 10, 8 et 10:30.

ANNONCIATION.

Marias et Mandeville.

Dimanche, messe à 8, 9:30 et 5 heures. Vêpres, récitation du Chaplet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p.m.

P. M.

STE ROSE DE LIMA.

Saint-Eustache et Doig.

Messes le dimanche à 7, 8 et 10 heures. Vêpres, récitation du Chaplet et Bénédiction du Très Saint Sacrement à 4 p.m.

ST THERESE.

Caron et Eustache.

Dimanche, messes à 6, 7, 8 et 10:30 pour les enfants. Grand'messe à 10 h. Bénédiction à 6 p.m.

MATER DOLLOBOSA.

Coin Cambronne et Burthe, Carrollton.

Messes le dimanche à 7 et 9:30.

A. M.

PREMIERE EGLISE EVANGÉLIQUE FRANCAISE.

(Presbytérienne)

de la Nouvelle-Orléans.

Horaires des cuites : Tous les dimanches à 3 h. P.M., dans le Temple situé au No 1132 rue Nord Doig.

Tous les jeudis à 7 h. P.M., chez le Pasteur, Rev. P. P. Brol.

SECOND CHURCH OF CHRIST SCIENTIST.

4405 avenue St-Charles, près de l'avenue Napoleon.

Dimanche matin, service à 9 h.

Mercredi soir séance à 7:45.

AVIS SPECIAL.

BUREAU DU SUBSTITUT DANT DES BREVES, Palais de Justice, 10th Building, 1st floor, New Orleans, Louisiana, United States, from the 1st to the 15th of each month.

Les correspondants de diverses villes qui sont à l'étranger pour faire des procédures de remise en liberté doivent demander la remise d'ordre de remise en liberté à l'endroit où ils sont.

Les correspondants de diverses villes peuvent faire leur demande par télégramme ou par téléphonie au Bureau de l'endroit où ils sont.

Les correspondants et les personnes qui sont à l'étranger pour faire des procédures de remise en liberté doivent demander la remise d'ordre de remise en liberté à l'endroit où ils sont.

Les correspondants et les personnes qui sont à l'étranger pour faire des procédures de remise en liberté doivent demander la remise d'ordre de remise en liberté à l'endroit où ils sont.

Les correspondants et les personnes qui sont à l'étranger pour faire des procédures de remise en liberté doivent demander la remise d'ordre de remise en liberté à l'endroit où ils sont.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIFF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une propriété de valeur améliorée du Sud-Est District.

Partant les Nos Municipaux 2729 et 2731 Rue Delachaux, entre Magnolia et Clara James M. Brown vs Hirsch Levy Realty Company.

Ideal Savings and Homeless Association vs Mrs. Annie Hildebrand, épouse de William Graham.

OUE CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans - N° 101.232 - En vente d'un terrain sis et vente qui m'a été attribué pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessous intitulée, je procéderai à la vente à la vente publique, le 19 septembre 1912, à midi, du lot 311 rue Barnes, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, dans le carré 53, de la ville de New Orleans. Le lot mesure 140 pieds sur 100 pieds.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Ne trois, borné par les rues Delachaux, Clara James et la vente de rues, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégiés, servitudes et dépendances qui y sont adjointes, situées dans le district de la ville, dans l'Ilet du District de cette ville, dans le Carré 53.

Le lot est en portion de terre, ainsi que toutes les bâtisses et améliorations qui y sont trouvées et tous les droits, voies, privilégi